



République et canton de Genève

AVIS

En conformité de l'article 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes,

**le Conseil municipal de la Commune
de Puplinge est convoqué pour
le mercredi 30 octobre 2024, à 20 h 30**

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2024
2. Communications du Bureau
3. Communications du Maire
4. Communications des Présidentes et des Présidents de Commissions
5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
6. Création d'un point de collecte au chemin de Plein-Champs – vote d'une délibération
7. Nomination des responsables du local de vote pour l'année 2025 – vote d'une résolution
8. Modification des statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement – vote d'une délibération
9. Modification des statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance – vote d'une délibération
10. Propositions individuelles et questions



Thomas HUNZIKER
Président